

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS

I – LE TERRITOIRE	4
1.1. DE NOMBREUX TEMOIGNAGES SUBSISTENT DE L’HISTOIRE ANCIENNE	5
1.2. UN VILLAGE IMPLANTE DANS UN ESPACE AGRICOLE	6
1.3. LES PROCESSUS D’URBANISATION	8
1.4. UN PATRIMOINE RELATIVEMENT RICHE ET VARIE, DANS L’ENSEMBLE BIEN PRESERVE.....	11
II – LES HABITANTS ET LES LOGEMENTS	15
2.1. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL	16
2.2. LES HABITANTS DE FONTENAY EN PARISIS.....	17
2.3. LA POPULATION ACTIVE : UNE FORTE INFLUENCE DU POLE D’EMPLOI DE ROISSY	20
2.4. LE PARC DE LOGEMENTS.....	23
III– LES TRANSPORTS ET LES EQUIPEMENTS	28
3.1. UNE COMMUNE A PROXIMITE DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION ET AVEC UN BON NIVEAU D’EQUIPEMENTS ET DE SERVICES A LA POPULATION.....	29
3.2. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES AUPRES DES HABITANTS.....	32
3.3. LA VIE SOCIALE	34
3.4. LES ESPACES PUBLICS	34
IV– UN POTENTIEL ECONOMIQUE A CONFORTER.....	36
4.1. LE SECTEUR AGRICOLE.....	37
4.2. LE TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL	37
4.3. UN POTENTIEL POUR ACCUEILLIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES	37
V– UN ENVIRONNEMENT A PRESERVER	39
5.1. LE RELIEF ET L’HYDROGRAPHIE.....	40
5.2. LE CLIMAT	40
5.3. LES PAYSAGES.....	41
5.4. LES SITES ET LES MILIEUX FRAGILES OU DE QUALITE	41
5.5. LA FLORE ET LA FAUNE.....	43
5.6. LES NUISANCES, LES RISQUES ET LES POLLUTIONS	46
5.7. LES ZONES DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE.....	50
5.8. LA GESTION DES EAUX ET DES DECHETS	51
5.9. L’ALIMENTATION EN ELECTRICITE ET EN GAZ.....	52
VI – LES PRESCRIPTIONS SUPRACOMMUNALES	53
VI – LES ENJEUX DU PLU	55

DEUXIEME PARTIE : EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX EFFECTUES POUR ETABLIR LE PLU

I - EXPLICATION DES CHOIX QUI ONT ETE FAITS POUR ETABLIR LE PADD AU REGARD DES OBJECTIFS ET PRINCIPES DEFINIS A L’ARTICLE L 121-1 DU CODE DE L’URBANISME	60
II - EXPLICATION DES CHOIX QUI ONT ETE FAITS POUR LA DELIMITATION DES ZONES AU REGARD DES OBJECTIFS ET PRINCIPESDEFINIS A L’ARTICLE L 121-1 DU CODE DE L’URBANISME	63
III - JUSTIFICATION DES CHOIX EFFECTUES POUR ETABLIR LE PADD ET LE ZONAGE AU REGARD DES DISPOSITIONS PREVUESPAR L’ARTICLE L 111-1-1 DU CODE DE L’URBANISME	66
IV - JUSTIFICATION DES LIMITATIONS A L’UTILISATION DU SOL INSTAUREES PAR LE REGLEMENT ET EVOLUTIONPAR RAPPORT AU POS.....	70
V - LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L’ENVIRONNEMENT ET LA MANIERE DONT LE PLU PREND EN COMPTE LE SOUCI DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR	98

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS

FONTENAY EN PARISIS : LA PROXIMITE DE GRANDS POLES D'EMPLOIS

Fontenay en Parisis se situe dans la plaine de France, à l'est du département du Val d'Oise, au nord de Paris et à proximité de l'aéroport international de Roissy-Charles de Gaulle et de celui de Paris le Bourget. La commune bénéficie de ce fait de la proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, Paris, la plaine Saint-Denis. Ce territoire dispose en outre d'infrastructures routières et ferroviaires qui en assurent une desserte efficace : l'autoroute A1, la Francilienne, les routes nationales 16 et 17, le TGV ou les RER B et D.

Il présente un double caractère stratégique, de par la présence des grandes infrastructures mais aussi par sa position au début du couloir de circulation en direction des régions industrielles du nord de la France, de la Belgique, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Cet espace géographique localisé au nord de Paris entre Cergy-Pontoise et Roissy se caractérise par un très fort contraste entre les grands centres agglomérés du sud et les villages hameaux appartenant à la plaine de France. Ceci est perceptible dans les formes urbaines, les densités de population ainsi que dans les modes de vie. On peut ainsi, distinguer trois types de communes sur le territoire : les communes fortement urbanisées au sud (ex : Bobigny, Saint-Denis, La Courneuve, Montmorency) ; les communes péri-urbaines des secteurs centre et nord (ex : Sarcelles, Gonesse, Garges les Gonesse) et les bourgs ruraux auxquels appartient Fontenay en Parisis.

Fontenay en Parisis est intégrée depuis juillet 2002 à la Communauté de Communes « Roissy Porte de France » et s'inscrit, à plus large échelle, au sein du territoire du syndicat intercommunal d'étude et de programmation pour le développement de l'est du Val d'Oise (SIEVO). Créé en 1990, celui-ci regroupe 24 communes dont les 4 communes de la Communauté d'Agglomération « Val de France », les 14 communes de la Communauté de Communes « Roissy-Porte de France » ainsi que 6 communes hors EPCI.

Fontenay en Parisis est par ailleurs directement bordée par les communes de Châtenay en France au nord, de Louvres à l'est, de Goussainville au sud-est, du Plessis Gassot au sud-ouest, de Mareil en France au nord-ouest et du Mesnil Aubry à l'ouest.

La commune s'inscrit également dans la partie sud du périmètre de protection du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France créé en 2004.

I – LE TERRITOIRE

1.1. De nombreux témoignages subsistent de l'histoire ancienne

Fontenay en Parisis tire son nom de la présence d'abondantes sources qui ont permis l'installation d'habitations sur son territoire. Un titre de l'Abbaye de Saint-Denis cite dès 832 Fontanidum, forme latine de Fontenay. Le nom de « lès Louvres » y fut accolé pendant longtemps mais le développement de la voie ferrée permit aux deux communes de prendre leur autonomie. Fontenay prit le suffixe « en Parisis » à partir du 25 novembre 1904. Celui-ci est issu du pays de Paris qui correspond à la division ecclésiastique de l'ancienne cité gauloise des Parisii.

L'importance de l'église, édifiée au XII^e siècle et consacrée à Saint-Aquilin, laisse à penser que Fontenay fut un bourg important avant d'être ruiné par les guerres de religion et la fronde. Selon l'historien Vallet de Virville il y aurait eu 1 500 habitants à Fontenay en Parisis sous Charles VII vers 1430. Pourtant, le village ne comptait plus que 526 habitants en 1900.

Fontenay en Parisis est un village rural traditionnel qui s'est constitué autour de son église. Après la Révolution, l'activité agricole y apporta une certaine prospérité. Elle a en outre très fortement contribué à modeler la physionomie du village tel qu'il apparaît aujourd'hui. Une monographie de la commune datée de 1899 et rédigée par l'instituteur de l'époque, indique une population de 562 habitants qui se livraient aux activités rurales. On dénombrait alors 100 ouvriers à la ferme d'Antheaune (les Tournelles) ; 50 ouvriers à la ferme Monthaland (route de Puiseux) ; 25 ouvriers à l'entreprise Bullot (machines agricoles) et 5 ouvriers à l'entreprise Basselier (rue Basse) qui fabrique des outils aratoires.

La vocation agricole du territoire communal reste perceptible dans ses paysages et au sein même du noyau urbain du village marqué par la présence de nombreuses fermes (des Tournelles, Cernois, Rénier, des Mathurins...) et de lavoirs alimentés par la source du Frontignon. L'un des lavoirs fut utilisé par les habitants jusqu'à l'installation du réseau d'eau potable en 1937. Le second fut construit en 1895 pour le lavage des sacs à engrais puis comblé par la suite avant d'être dégagé et restauré en 1990.

En contrebas de l'église, rue Ambroise Jacquin, la source des Trois Pierres alimentait l'abreuvoir ou « gué » et fournissait l'eau aux habitants du quartier à l'aide d'une pompe manuelle. Il fut comblé dès lors que la modernisation de l'agriculture le rendit inutile.

A la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, la culture de la betterave représentait aussi une activité importante de même que l'activité dentellière. Un entrepreneur parisien de dentelles, Monsieur Bazin, possédait ainsi une maison à Fontenay en Parisis (rue de Sévy). Cette activité a aujourd'hui disparu mais reste vivante dans la mémoire du village et est toujours commémorée lors de la fête de la Rosière.

La fin du XIX^e siècle fut marquée par le développement du cœur du village actuel. La Mairie, les écoles et la poste furent réalisées à l'emplacement de la ferme dite « des Mathurins ». La poste a été implantée à la place des dépendances de la ferme dont on pouvait encore voir, jusqu'à une date récente, la trace du puits grâce à la présence d'une plaque de fonte. En 1887-1888, fut tracée la rue actuelle (rue du Frontignon) sur une partie de l'emprise de l'ancien cimetière désaffecté en 1875.

D'autres fermes disparurent au cours du XX^e siècle comme celle des Tournelles en partie démolie en 1980 ou la ferme Cernois (rue A. Jacquin) dont les bâtiments encore existants furent rasés en septembre 1990.

Les vergers qui dépendaient de la ferme des Tournelles furent parcellisés et lotis. C'est sur un de ces anciens terrains que l'école maternelle fut construite en 1987. En 1989, le hangar qui servait de dépôt de betteraves existait encore avant que la réalisation du lotissement ne se poursuive.

1.2. Un village implanté dans un espace agricole

Fontenay en Parisis est implanté sur le versant sud de la butte de Châtenay-en-France et se trouve traversé par une vallée orientée nord-ouest/sud-est au cœur de laquelle le village s'est implanté. C'est une commune rurale caractérisée par un bourg entouré de vastes espaces naturels et agricoles.



La plaine agricole

Le territoire communal, d'une superficie d'environ 1 077 ha est composé à 90% d'espaces naturels dont la plupart sont des terres cultivées. Les 10% restants se répartissent entre les espaces urbains bâtis (8%) et non bâtis (parcs, aires de sport etc.).

Ce territoire est aujourd'hui séparé en deux parties distinctes par la Francilienne : au nord se situe le village, au sud un petit secteur d'activités qui s'est développé non loin de la limite d'urbanisation de Goussainville.

La vallée, autrefois boisée, ne conserve que peu de trace des boisements d'origine (Bois Jean Laurent et Bois des Blâtreux) situés au sud de la commune, en limite de Goussainville.

Dans le village même, les emprises naturelles sont constituées en majorité par les jardins privés formant des cœurs d'îlots assez vastes, notamment en fond de vallée, par quelques squares ainsi que par la présence d'un parc privé, de superficie importante (3 ha), appartenant à la maison de retraite M.G.E.N.

1.2.1. Un bourg constitué autour de son église

La commune est organisée autour d'un centre ancien composé d'un tissu bâti traditionnel d'origine rurale. Le bourg s'étend d'est en ouest en fond de vallée, principalement le long des rues Ambroise Jacquin, de l'Eglise et du Frontignon... Ce cœur de village accueille des équipements administratifs (mairie, poste, écoles), des petits commerces et services principalement situés sur les rues Ambroise Jacquin et du Montoir.

Le village est fortement marqué par son église. Celle-ci, classée au titre des monuments historiques, est implantée sur un promontoire qui surplombe la rue principale et domine tout le bourg. Elle est ainsi visible quelque soit l'angle de vue. Située à proximité, la mairie, construction typique du génie civil du XIX^e siècle, abrite à la fois les services de l'administration communale et l'école.

Les autres constructions composant le bourg sont disposées en continu le long des rues descendant ou jouxtant ce promontoire : rue de l'église, rue du Frontignon, rue Ambroise Jacquin et ses ramifications secondaires rue de la Montagne Aiguë et rue Basse de la Vallée. Ces ensembles présentent un bâti implanté à l'alignement et disposent de jardins à l'arrière des maisons qui forment des cœurs d'îlots verts intéressants.

En limite de bourg, on note la présence de fermes encore en activité. Celles-ci marquent les limites de l'urbanisation ancienne et le début des terres agricoles.



Le bourg ancien rues Ambroise Jacquin et Albert Galle

Ce centre ancien présente donc les caractéristiques d'un village traditionnel d'Ile de France, marqué aujourd'hui par de nombreux signes de dévitalisation : bâti dégradé, commerces peu nombreux, espaces publics peu fonctionnels etc.

1.2.2. Une extension sous forme de constructions pavillonnaires isolées

Après la seconde Guerre Mondiale, le développement du village s'est effectué sous forme de constructions pavillonnaires dans un premier temps puis par le biais d'opérations d'ensemble.

Dès 1968, le lotissement du Fossé Léopard est réalisé. Sont venus s'y adjoindre les lotissements des Tournelles (1975 et 1987), du Jardin du Prêtre et de la Vallée (1984) et du Laru au Prêtre (1989). Ces aménagements traduisent bien la pression foncière qui s'est exercée à cette époque et qui peut être imputable au développement de la région parisienne et plus tard du pôle commercial et d'activités jouxtant l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (Choisi lors du conseil interministériel du 13 janvier 1964, le site de Roissy devient le siège de l'aéroport qui fut mis en service le 9 mars 1974).



Le lotissement du Fossé Léopard



Le lotissement des Tournelles vu depuis la place de l'église

Ces lotissements et opérations groupées s'étendent de par et d'autre du bourg ancien. Bien que de bonne qualité, cette phase d'urbanisation marque une rupture forte avec le tissu traditionnel du village.

Un premier secteur d'urbanisation récente s'est ainsi développé au nord du bourg, sur les pentes de la butte de Châtenay. Il comprend deux lotissements importants : l'un traversé par la rue du Fossé Léopard et l'autre desservi par la rue de l'Echelette.

L'autre secteur d'urbanisation récente s'est développé de l'autre côté de la vallée, sur le plateau agricole. Il est principalement concentré entre les rues Albert Galle et Maître Renault. Ce quartier diffère peu du précédent mais se caractérise par la présence d'un nombre important d'équipements : école maternelle, installations sportives etc.

Plus récemment des opérations groupées ont été réalisées en limite du centre ancien (rue du Frontignon et rue de l'Echelette). Reprenant avec succès certaines des caractéristiques du vieux village en matière d'implantation et de gabarit, elles jouent aujourd'hui un rôle de transition entre les quartiers anciens et modernes de Fontenay.

Enseignements :

- Un environnement naturel à dominante agricole préservé,
- Un centre ancien de qualité,
- Un centre bourg à revitaliser, un patrimoine à mettre en valeur et un bâti dégradé à réhabiliter,
- Des fermes occupant des emprises importantes situées en limite du bourg,
- Des lotissements pavillonnaires récents implantés en continuité avec le centre ancien.

1.3. Les processus d'urbanisation

1.3.1. Le quartier ancien

Les maisons anciennes ont des caractéristiques communes propres à l'ensemble des villages de la plaine de France. Edifiées généralement dans la première moitié du XX^e siècle, elles ont des volumes simples à rez-de-chaussée ou à un étage, et sont implantées le long des voies à l'alignement, formant un front bâti continu (ce dernier étant maintenu par des murs de clôtures en cas d'implantation en retrait) et délimitant l'espace public de l'espace privé. Elles sont rehaussées de toiture à pentes comprises entre 40 et 50 degrés ; couvertes de tuiles plates, de tuiles mécaniques et parfois d'ardoises. Les maçonneries sont le plus souvent enduites au plâtre ou à la chaux. Les soubassements et les murs de clôtures sont habituellement en pierre apparente. On trouve parfois des maisons de la fin du XIX^e siècle construites en briques. Les fenêtres ont des dimensions plus hautes que larges et sont inscrites dans des façades où prédominent les pleins sur les vides.

1.3.2. Les urbanisations récentes, réalisées sous forme d'opérations d'ensemble

- **Le lotissement du Fossé Lézard.**

Le Fossé Lézard est un lotissement structuré par des rues qui desservent des parcelles de taille moyenne au milieu desquelles sont implantées des pavillons de style assez uniforme : rez-de-chaussée + combles, implantation en retrait parallèle à la rue, toits à deux pentes en tuile avec des façades, souvent d'aspect lisse. Les clôtures sont constituées de piliers de pierre, de petits murets en pierre ainsi que de barres en ciments peints en blanc. L'accès sur la rue se fait par un portail. Le fond de parcelle est constitué par un jardin.

- **Le lotissement des Tournelles**

Les Tournelles est un lotissement qui présente la particularité d'être organisé selon une forme elliptique avec une desserte assurée par la rue « Parc des Tournelles » pour les pavillons situés côté externe de l'ellipse et par une voie en impasse pour ceux implantés au centre. Les pavillons sont de style relativement uniforme : rez-de-chaussée + combles, implantation au centre de la parcelle, toits à deux pentes en tuile, façade d'aspect lisse. Les pavillons sont entourés par de la végétation.

- **Le lotissement situé entre l'avenue de Gaulle et le complexe sportif**

Il se caractérise par de l'habitat individuel récent, implanté sur des parcelles de taille petite et moyenne, en retrait par rapport à la rue. Les groupes de pavillons sont desservis par de petites voies en impasse. Les fonds de parcelles sont aménagés en jardin. On peut noter la présence de petites placettes internes au lotissement.

- **L'opération groupée « Les Hauts de Frontignon » située en zone 2 NA du POS**

Cette opération a permis la construction d'habitat individuel dans le secteur des Echelettes, au nord de la mairie. Les pavillons présentent un style assez homogène : rez-de-chaussée + 1 étage, toits à deux pentes en tuile, façade lisse. Ils sont parfois jumelés ou liés par des murs de clôtures, des auvents. Il n'existe pas toujours de clôtures et les espaces sont végétalisés. L'implantation des constructions s'est faite en recul par rapport à la voie. La circulation automobile est assurée par la rue de l'Echelette et par une desserte interne en boucle sans impasse. A l'entrée de la zone d'habitat groupé, un porche rappelle l'entrée de certaines fermes traditionnelles.



L'opération d'ensemble « Les Hauts de Frontignon »

Cette opération a fait l'objet d'études particulières portant sur le contexte paysager, l'hydrogéologie, l'analyse de l'habitat existant, de la voirie et de la dynamique de population afin de favoriser la bonne intégration des constructions nouvelles dans le village.

1.3.3. L'habitat diffus

Il correspond à des pavillons individuels, de type rez-de-chaussée avec combles, implantés sur de grandes parcelles à proximité de la rue mais séparés de celle-ci par de la végétation. Le fond de terrain est aménagé en jardin.

Enseignements :

- Dans le village ancien, un patrimoine bâti présentant un certain caractère et qui mériterait d'être réhabilité et mis en valeur,
- Dans les quartiers de logements réalisés depuis une trentaine d'années, il existe peu de possibilités d'évolutions. Les formes sont bien structurées et le bâti est en bon état.
- Originalité d'un village rural authentique caractérisé par la densité du bâti, la continuité urbaine et surtout exempt de toute forme de mitage pavillonnaire ou associée.

1.4. Un patrimoine relativement riche et varié, dans l'ensemble bien préservé

La riche histoire de Fontenay en Parisis permet à la commune de disposer aujourd'hui d'éléments de patrimoine très intéressants.

1.4.1. L'église Saint Aquilin

Edifiée au XIIe siècle, elle a connu une grande notoriété grâce aux reliques de la croix qui y furent exposées. La taille de cette construction laisse deviner l'importance du bourg à cette époque avant que les guerres de religion et la fronde ne minimisent son influence. Les différentes campagnes de construction ou de reconstruction qui se sont succédées font de cette église un édifice assez composite. De par son plan, le chœur s'apparente à celui des églises gothiques dépourvues de transept et couvertes de voûtes sexpartites. A l'entrée du bas-côté Nord, une chapelle des fonts baptismaux a été édifiée à la fin du XVIe siècle. Une sacristie a aussi été construite au chevet durant le XVIIIe siècle. Des restaurations ont été entreprises aux XIXe et XXe siècles.



1.4.2. Le lavoir

Ce lavoir couvert, en plein centre ville, était à l'origine le lieu de rendez vous des lavandières, mais aussi des habitantes du bourg. Alimenté par une source, il offre une résurgence d'eau claire longtemps recherchée pour se désaltérer et pour la consommation domestique.



Le lavoir de la rue Frontignon

1.4.3. Les fermes

Les fermes fontenaysiennes témoignent du riche passé agricole de la commune. Certaines de ces constructions sont toujours exploitées alors que d'autres ont fait l'objet d'une transformation en logements. Les corps de ces bâtiments souvent anciens sont disposés autour de grandes cours de forme carrée ou rectangulaire. Les bâtiments sont implantés en limite séparative de manière à ménager des espaces intérieurs les plus vastes possibles. Certains de ces corps de ferme présentent ponctuellement des éléments architecturaux et ornementaux intéressants qui méritent d'être conservés.



Des détails architecturaux à préserver

1.4.4. Les maisons rurales

Le centre bourg comprend de nombreuses constructions d'origine rurale qui présentent un réel intérêt patrimonial. Plusieurs d'entre elles conservent ainsi leurs caractéristiques d'origine : enduits, petites tuiles anciennes, porches, lucarnes etc. On note aussi la présence de vieux murs, de perrons et d'escaliers.

1.4.5. La mairie-école

Cette construction typique du génie civil du XIX^e siècle, réalisée par l'architecte Alexandre Cailleux, abrite à la fois les services de l'administration communale et l'école. En 1930, des travaux réalisés par l'architecte M. Gérard ont permis de rendre le bâtiment conforme aux normes fixées par l'académie.



1.4.6. La lucarne

Cette lucarne à foin (XX^e siècle), située au 29 de la rue Ambroise Jacquin, évoque le passé de la plaine de France, grenier à blé de l'abbaye de Saint-Denis. Elle conserve son aspect d'antan mais sert désormais de fenêtre.



1.4.7. Les sentes piétonnes

Bâtie pour partie en fond de vallée et sur les pentes de la butte de Châtenay, Fontenay en Parisis dispose de sentes et d'escaliers qui permettaient de relier la « ville basse » et la « ville haute » ou de desservir les champs. Ce principe de fonctionnement été repris avec succès dans les lotissements les plus récents. Ils contribuent en effet au charme de la commune.



Ruelle Jacquin



Passage Brière



Allée de l'Europe



Ruelle du Pichet

Enseignements

- Un patrimoine bâti et architectural riche et varié,
- Des éléments urbains divers à mettre en valeur : maisons rurales, fermes, lavoirs, sentes...,
- Des éléments de patrimoine de qualité qu'il convient de préserver.

II – LES HABITANTS ET LES LOGEMENTS

2.1. Le contexte intercommunal

La population des 24 communes appartenant au Syndicat Intercommunal d'étude et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise (S.I.E.V.O.), compte 240 534 personnes en 1999, ce qui représente presque 22 % de la population du département du Val d'Oise (1 105 464 habitants).

Les communes incluses dans le périmètre du SIEVO ont connu une croissance continue de leur population depuis 1975. Un pic peut être observé pendant la période 1982/1990 auquel a succédé un ralentissement au cours de la période 1990/1999. Depuis 1975, ce territoire subit un mouvement migratoire négatif qui s'explique principalement par le départ des jeunes actifs (solde migratoire déficitaire de 16 363 personnes entre 1990 et 1999 soit - 1 800 personnes par an). Par conséquent, la croissance de la population n'est donc due qu'au dynamisme des naissances (solde naturel de + 24 571 personnes entre 1990 et 1999). Cette réalité se traduit par un relatif vieillissement de la population mais aussi par une sur représentation des jeunes de moins de vingt ans particulièrement dans les secteurs les plus fortement urbanisés. Les communes rurales du nord apparaissent quant à elles moins concernées par ce phénomène.

Cependant, le territoire du SIEVO reste un espace dynamique. En effet, il a été très fortement créateur d'emplois dans les dix dernières années et dispose aujourd'hui de nettement plus d'emplois que d'actifs résidents. Cette situation est essentiellement due à la présence du pôle de Roissy-Charles de Gaulle.

Il est ainsi marqué par l'importance des activités tertiaires (83,4 % en 1999). Cette tendance est confirmée par l'analyse du marché de l'emploi car le secteur des « services administratifs et commerciaux » est le second secteur de recrutement dans l'est du Val d'Oise, après celui des transports et de la logistique.

Ce territoire est aussi caractérisé par la faiblesse de l'industrie et une bonne représentativité du secteur de la construction.

La présence de ce pôle induit toutefois un accroissement important des déplacements domicile – travail. En effet on constate que les communes situées aux abords immédiats de la plate-forme disposent d'un parc de logements réduit. Elles sont en outre fortement contraintes par les dispositions réglementaires très restrictives liées au passage des avions et ne peuvent donc accroître leur parc. Par ailleurs, les communes disposant d'un nombre de logements plus important et donc susceptibles d'accueillir de nouveaux actifs sont mal reliées à l'aéroport par les transports en commun. Elles bénéficient donc assez peu des emplois créés autour de Roissy-Charles de Gaulle.

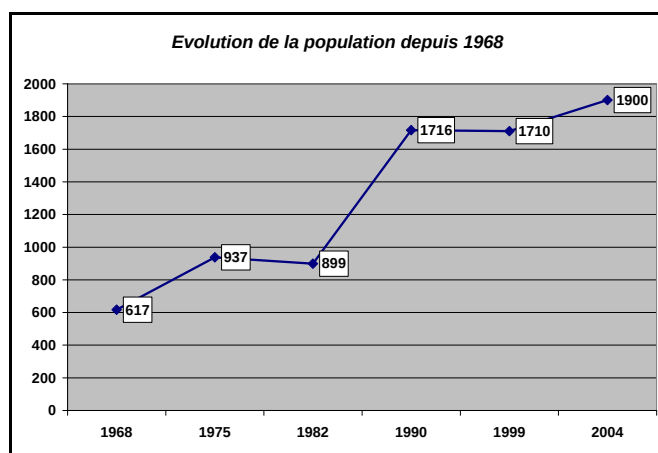
Afin de rétablir les équilibres habitat/emploi sur le territoire, il apparaît donc souhaitable que les communes qui en ont la possibilité prévoient la construction de logements nouveaux pouvant répondre, au moins en partie, aux besoins évoqués. Ces réalisations devront néanmoins être effectuées dans le respect des possibilités existantes et du caractère des communes concernées. Fontenay en Parisis dispose de possibilités pouvant répondre à cet objectif de manière adaptée et proportionnelle à la taille de la commune.

2.2. Les habitants de Fontenay en Parisis

2.2.1. Une croissance globale depuis 1982 malgré un ralentissement au cours de la période 1990 - 1999

Fontenay en Parisis comptait 1 710 habitants lors du recensement de 1999 pour une surface de 1084 hectares, ce qui représente environ 1,6 habitants à l'hectare. En 2004, on peut estimer que la population totale atteint environ 1900 habitants.

Ce chiffre résulte d'une croissance progressive de la population depuis 1968 qui ne s'est toutefois pas déroulée de manière régulière et constante. Ainsi on peut observer un double pic de croissance entre 1968 et 1975 (+ 51%) et entre 1982 et 1990 (+90%). Dans l'intervalle, la population a toutefois connu des périodes de stagnation ou de légères diminutions comme entre 1975 et 1982 (- 4,1%) et entre 1990 et 1999 (- 0,4%).



Source : INSEE RGP 99

2.2.2. Une fluctuation de population essentiellement due au solde migratoire

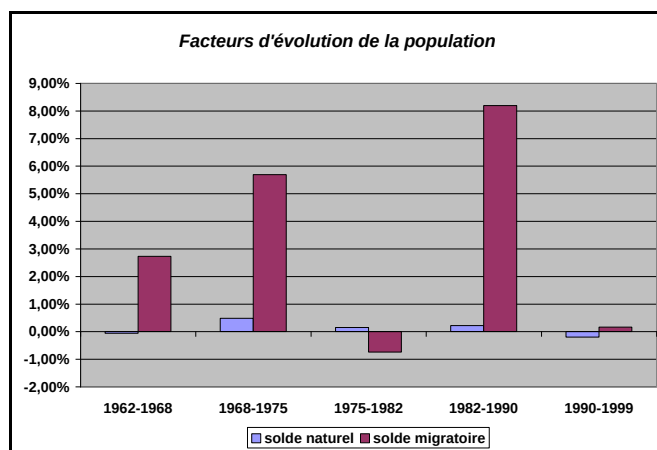
Cette relative irrégularité est la conséquence de l'évolution peu linéaire des soldes naturels¹ et migratoires².

Les naissances ont fortement progressé depuis 1962 malgré un léger ralentissement entre 1975 et 1982. Les décès ont eux aussi progressé mais de façon moins importante. De plus, une large part de cette croissance des décès a été enregistrée entre 1982 et 1990 et peut s'expliquer par l'installation d'une maison de retraite de la M.G.E.N. sur le territoire communal en 1984.

Le solde naturel positif de la population n'explique toutefois pas à lui seul l'augmentation conséquente du nombre d'habitants du village. Celle-ci résulte aussi d'un apport extérieur de population qui se traduit par un solde migratoire positif. On note ainsi l'arrivée de 295 nouveaux résidents à Fontenay en Parisis entre 1968 et 1975 et 796 entre 1982 et 1990. Cette nouvelle population, composée en majorité de jeunes ménages susceptibles d'avoir des enfants, est venue d'elle même alimenter le solde naturel positif.

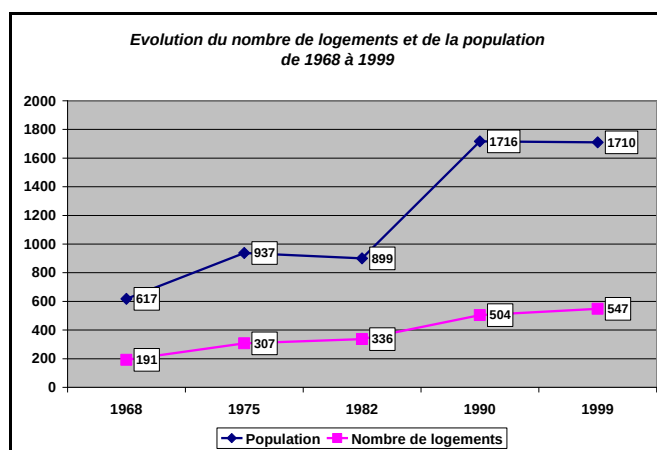
¹ Le solde naturel, (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est constitué par la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

² Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.



Source : INSEE RGP 99

Les évolutions positives cumulées des soldes naturels et migratoires expliquent donc la croissance de la population fontenaysienne. La relative irrégularité de cette croissance (48 départs ont été enregistrés entre 1975 et 1982) peut quant à elle être imputable aux différentes phases de réalisation des lotissements pavillonnaires qui entourent le vieux bourg.



Source : INSEE RGP 99

La forte croissance démographique de 1968 à 1975 correspond en effet à la période d'achèvement des lotissements du Fossé Léopard en 1968 et du premier lotissement des Tournelles en 1975. De même le pic de 1982 à 1990 correspond à la réalisation des lotissements du Jardin du Prêtre et de la Vallée en 1984, puis à l'extension des Tournelles en 1987 et à la création du lotissement du Laru au Prêtre en 1989.

Ces lotissements ont permis de développer une offre nouvelle de logements neufs qui a amené l'installation de nouveaux habitants.

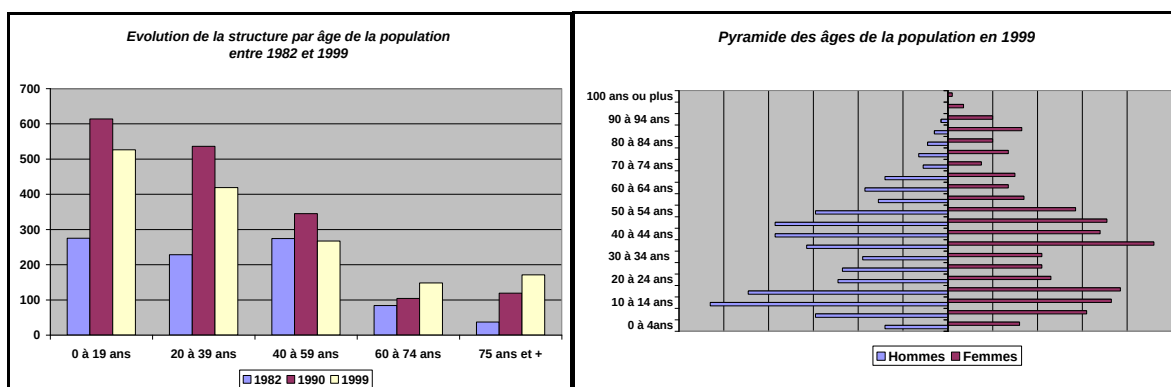
La variation de la population de Fontenay en Parisis à la fin du XX^e siècle a donc été étroitement liée aux phases d'urbanisation qu'a connu la commune. Depuis 1990, des opérations d'ensemble sous forme d'habitat individuel ont contribué à accueillir de nouveaux habitants mais dans une proportion moins importante qu'au cours des années 1970-1980 puisque seuls 43 logements nouveaux ont été construits entre 1990 et 1999.

On assiste ainsi aujourd'hui à une croissance modérée de la population fontenaysienne qui correspond aux objectifs fixés par le Plan d'Occupation des Sols approuvé en juin 1994. Elle est induite à la fois par un renouvellement progressif des ménages installés dans les

lotissements pavillonnaires construits entre 1968 et 1990 et par la réalisation de quelques constructions à usage de logement individuel nouvelles.

2.2.3. Une relative difficulté à retenir les jeunes actifs

La population de Fontenay en Parisis connaît une relative stabilité depuis 1990. Cependant, il existe des disparités en terme de répartition par âge de la population. Ainsi, si entre 1982 et 1990, toutes les tranches d'âges de population ont augmenté, des variations plus ou moins marquées sont apparues depuis 1990. En effet, la part des tranches d'âge de 20 à 39 ans et de 40 à 59 ans tend à diminuer au profit des plus jeunes et des plus de 60 ans.



Sources : INSEE RGP 99

Le village se rapproche aujourd'hui du modèle des bourgs péri-urbains dans lesquels dominant les ménages trentenaires ayant déjà des enfants et choisissant de venir habiter dans de grands logements avec jardins. Par la suite, les enfants de ces ménages, devenus de jeunes actifs sont contraints d'aller s'installer dans des communes offrant une plus grande diversité du parc de logements, notamment des logements de petite taille, et correspondant davantage à leur niveau de revenu.

La très faible proportion des ménages de moins de 30 ans (6,3 %) comparée à celle des 30-59 ans (69,8%) est ainsi caractéristique de la difficulté pour la commune de Fontenay en Parisis à accueillir ou à retenir ses jeunes actifs.

Dès lors, se pose la question de la nécessité de bâtir de nouveaux logements pour relancer une dynamique démographique plus équilibrée.

Enseignements

- Une croissance démographique quasi continue mais irrégulière,
- Une influence prépondérante de la réalisation des lotissements d'après guerre sur la composition de la population,
- Une évolution plus modérée depuis la fin de cette période de construction importante,
- Une nécessité de développer une offre diversifiée en logements neufs selon un rythme maîtrisé pour conserver le caractère du village.

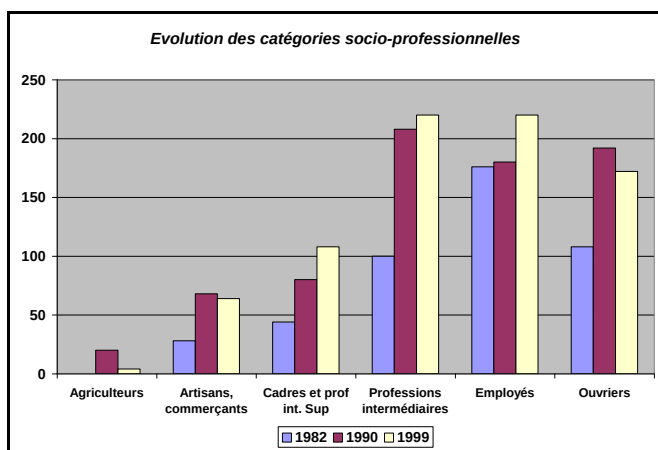
2.3. La population active : une forte influence du pôle d'emploi de Roissy

2.3.1. Une population active diversifiée

2.3.1.1. Evolution des catégories socio-professionnelles de 1982 à 1999

La population active a augmenté entre 1982 et 1999, elle est ainsi passée de 456 actifs en 1982 à 788 actifs en 1999. Dans ce laps de temps la composition de cette population a été marquée par plusieurs évolutions.

	1982	1990	1999
Agriculteurs	0,2%	2,7%	0,5%
Artisans, commerçants	6,1%	9,1%	8,1%
Cadres et prof int. Sup	9,7%	10,7%	13,7%
Professions	21,8%	27,8%	27,9%
Employés	38,7%	24,1%	27,9%
Ouvriers	23,7%	25,7%	21,8%

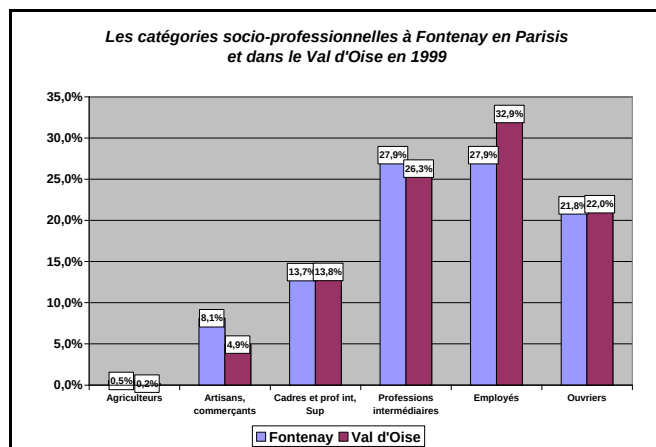


Source : INSEE RGP 99

- Une diminution importante des agriculteurs,
- Une augmentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures,
- Une augmentation de la part des employés et des professions intermédiaires,
- Une diminution sensible des ouvriers.

2.3.1.2. Les catégories socio-professionnelles à Fontenay en Parisis et dans le département du Val d'Oise en 1999

- Une part d'artisans et de commerçants plus élevée à Fontenay que dans le Val d'Oise,
- Une part d'employés plus faible à Fontenay que dans le Val d'Oise.
- Un profil similaire à Fontenay et dans le Val d'Oise pour les autres catégories socio-professionnelles.



Source : INSEE RGP 99

Ces évolutions mettent en évidence une représentation relativement équilibrée entre les populations en fonction de leurs catégories socio-professionnelles. Celle-ci s'explique autant par la structure même du tissu économique de Fontenay en Parisis que par la proximité du pôle économique de Roissy.

Le tissu d'emploi de Fontenay en Parisis est en effet principalement composé d'emplois tertiaires hors commerce qui représentent à eux seuls 61,5 % des emplois disponibles. Les emplois induits par le commerce, l'industrie, la construction, l'agriculture représentent respectivement 19,7% ; 10,3% ; 6,8% et 1,7% des emplois totaux.

2.3.1.3. Le taux de chômage

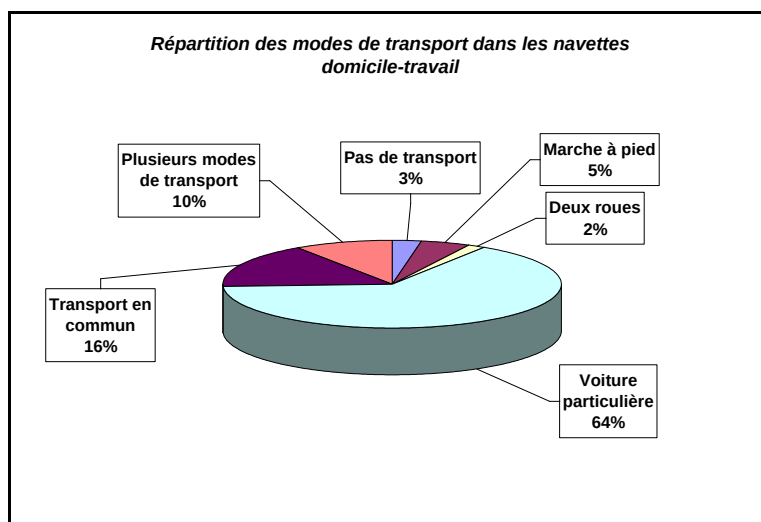
En 1999, le taux de chômage touchait 9,1% des actifs fontenaysiens contre 12% des actifs du département. Ce taux de chômage relativement faible s'explique à la fois par la proximité d'un grand pôle d'emplois qui offre d'importants débouchés pour la population et par la structure de la population active de Fontenay en Parisis. Celle-ci, dominée par les catégories de travailleurs disposant d'un bon niveau de formation, est en effet moins sujette à la problématique de la perte de travail et aux périodes de chômage de longue durée.

2.3.2. La voiture particulière privilégiée pour les trajets domicile - travail

La voiture s'impose comme le mode de déplacement domicile – travail privilégié des fontenaysiens. Elle est en effet choisie pour effectuer 2/3 de ces déplacements tandis que les transports en commun n'en représentent que 16,2 %.

Cette proportion s'explique en partie par la structure même de la commune. En 1999, les actifs exerçant leur activité à Fontenay en Parisis représentent en effet environ 10,5% de la population active. Or, il s'agit d'un village dans lequel il est plus aisé d'utiliser l'automobile que d'attendre le bus.

Cette répartition traduit toutefois aussi la faiblesse des moyens mis en oeuvre pour assurer le transport en commun des habitants vers un lieu de travail extérieur. Ainsi, les lignes de transports actuellement existantes privilégient la desserte nord-sud des communes bénéficiant d'une liaison ferrée propre en direction de Paris, plutôt que l'axe est-ouest vers les pôles d'emploi locaux de Cergy et surtout de Roissy qui représente pourtant un point d'attraction fort puisque près de la moitié des actifs y travaillent (43%).



Source : INSEE RGP 99

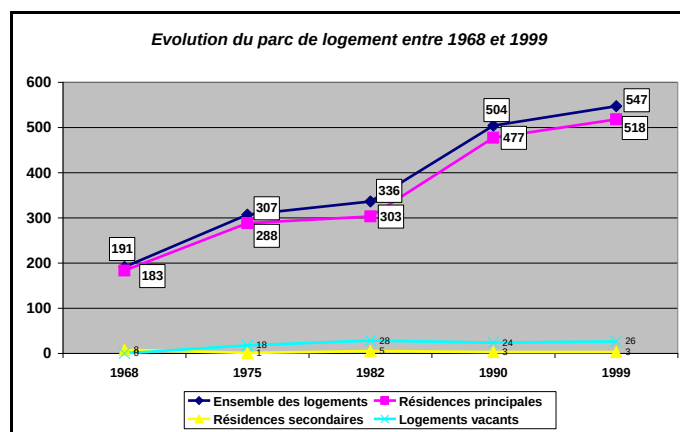
Enseignements

- Une population active diversifiée,
- Une influence forte du pôle tertiaire de Roissy,
- Un taux de chômage assez faible,
- Une utilisation importante de la voiture pour les déplacements des actifs.

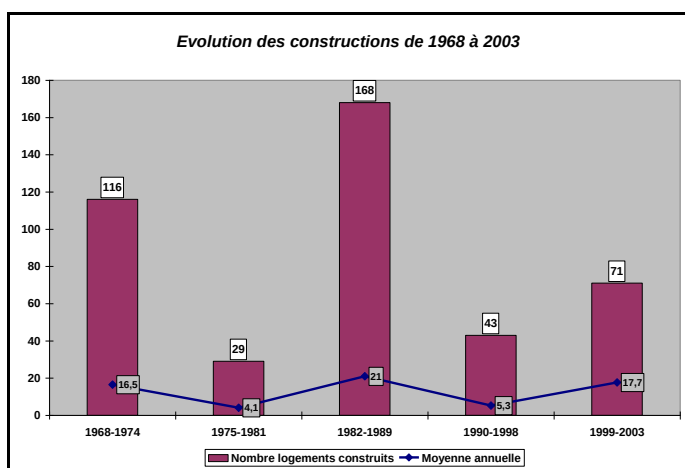
2.4. Le parc de logements

2.4.1. Un parc de logements évoluant peu aujourd'hui

Le parc de logements de Fontenay en Parisis est en augmentation depuis 1968. Cette période a en effet été marquée par deux grandes tranches d'urbanisation (de 1968 à 1975 et de 1982 à 1990) qui correspondent aux grandes opérations immobilières (lotissements). On constate aujourd'hui un ralentissement de cette production de logements.



Le taux de logements vacants, en progression entre 1968 et 1982, tend quand à lui à se stabiliser. La structure de ces logements à toutefois évolué. Le nombre important de vacance constaté en 1975 était en effet par exemple imputable aux derniers pavillons restant à vendre dans le lotissement des Tournelles. Depuis 1990, ce sont les logements anciens du centre ville qui constituent la part la plus importante de cette vacance.



➤ Deux périodes principales de construction de logements neufs entre 1968 et 1974 (116) et entre 1982 et 1989 (168) qui ont permis de développer l'offre d'habitat de la commune et qui ont induit l'arrivée de nouveaux habitants.

➤ Un ralentissement du nombre de logements réalisés entre 1990 et 1998 matérialisé par une diminution par 4 du rythme de construction annuel par rapport à 1982/1990 puis une reprise depuis 1999.

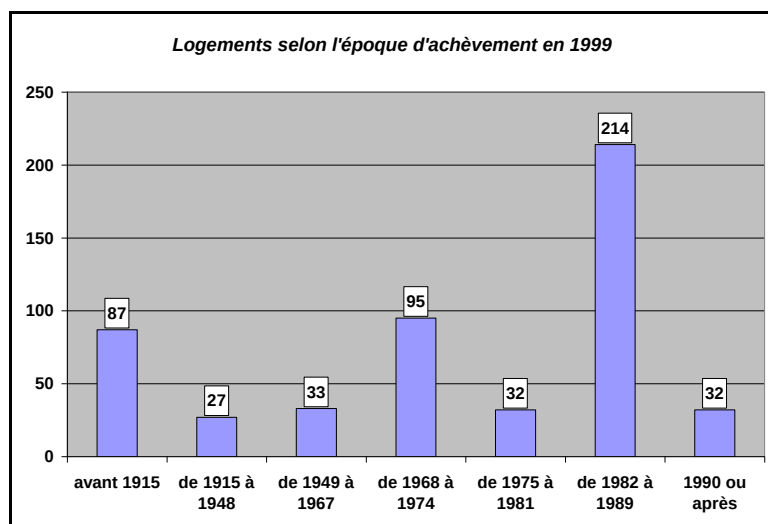
Structure du parc de logements en 1999

	Nombre	%	Evolution de 1990 à 1999
Résidences principales	518	94,60%	8,6%
Résidences secondaires	3	0,50%	0,0%
Logements vacants	26	4,70%	8,3%
Total	547	100%	8,5%

Source : INSEE RGP 99

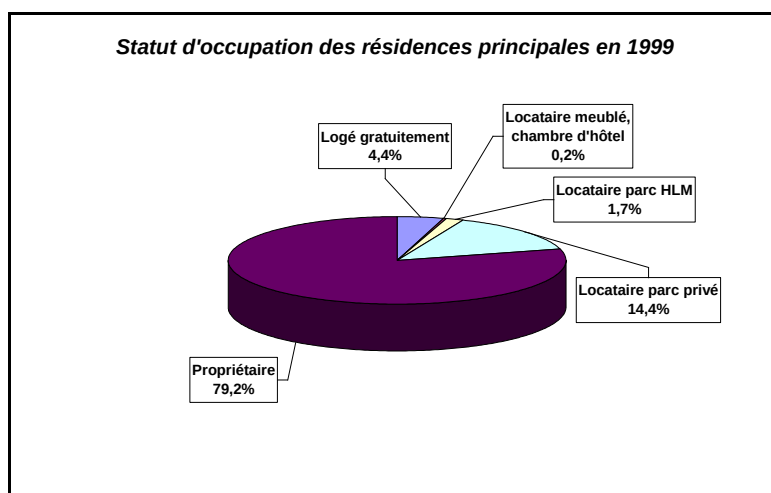
Cette production importante de logements jusqu'en 1990 se traduit aussi par une structure particulière du parc de logements de Fontenay en Parisis.

- Un parc composé majoritairement de résidences principales (94,60 %).
- Un bâti assez récent, postérieur à 1949, représentant environ 80 % du parc.



Source : INSEE RGP 99

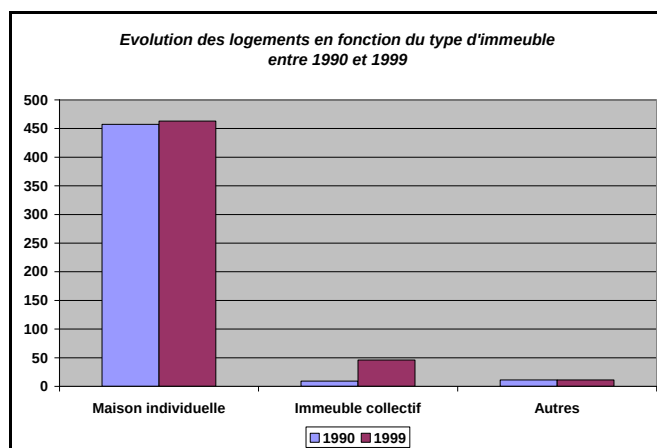
- Des logements occupés très majoritairement (79,2%) par leurs propriétaires. Cette situation est quasi identique à celle de 1990 (-0,2 % de propriétaires) et est supérieure à celle du département du Val d'Oise (56,1% de propriétaires).
- Des locataires qui ne représentent que 16,3% des occupants bien que cette part soit en augmentation depuis 1990 du fait de la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux. Cette proportion est très inférieure à celle du département (40,6%).



Source : INSEE RGP 99

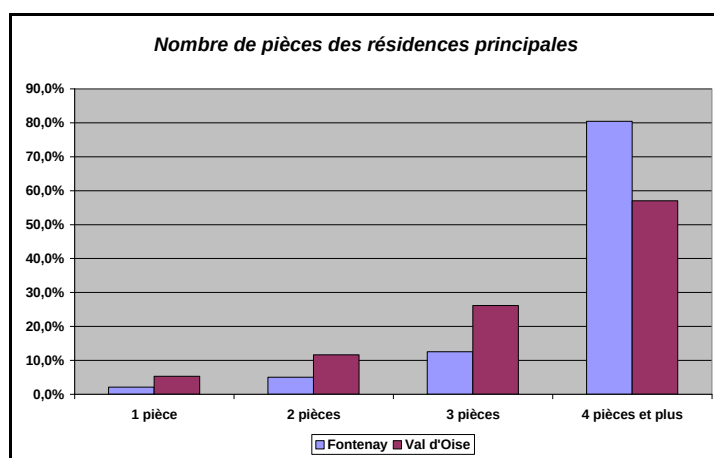
2.4.2. Un parc surtout composé de grands logements

Les maisons individuelles représentent aujourd'hui 90% du parc de logements de Fontenay en Parisis. Cette répartition des catégories de logements est restée relativement stable depuis 1990. On peut aussi constater que les logements collectifs sont passés de 2% à 9% du parc total durant cette même période. Cette progression est toutefois entièrement liée à la réalisation d'un unique programme de logements collectifs en centre ville.

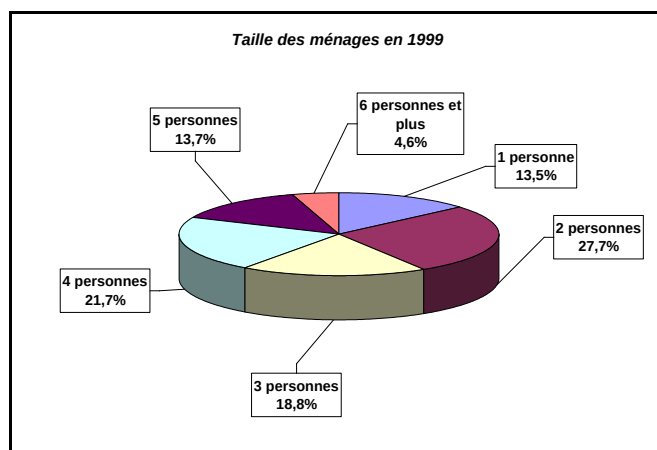


Source : INSEE RGP 99

La forte prédominance de maisons individuelles se traduit par un nombre important de grands logements. Les logements de quatre pièces et plus représentent ainsi aujourd'hui 80% du parc. Les logements de petite taille sont au contraire peu nombreux : les logements de une pièce représentent ainsi 2,1% du parc, ceux de deux pièces 5% et ceux de trois pièces 12,5%. Si cette répartition correspond à celle que l'on peut retrouver dans de nombreux bourgs périurbains comparables à Fontenay, elle ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes des habitants ou des personnes souhaitant s'installer sur la commune. Les plus jeunes et les plus âgés peuvent ainsi être contraints de quitter leur village faute de réponse adaptée à leurs besoins et à leurs possibilités financières.



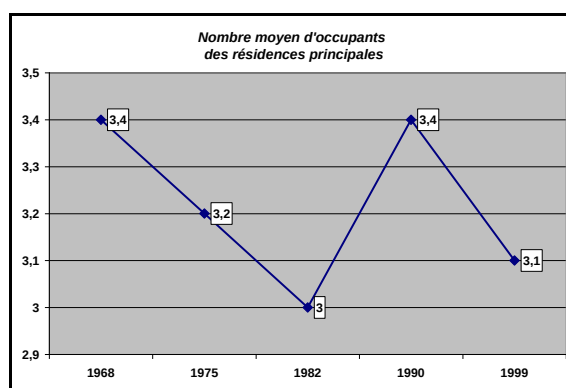
Source : INSEE RGP 99



Source : INSEE RGP 99

Le taux d'occupation des logements à Fontenay en Parisis reste encore important au regard des évolutions démographiques générales en Ile de France. Cette caractéristique communale s'explique par la structure du parc de logements communal qui accueille de nombreuses familles avec des enfants.

Depuis 1990 et l'achèvement d'importantes opérations d'ensemble intégrant une proportion plus forte de grands logements (4 pièces et plus) on observe une tendance générale à la baisse de ce taux d'occupation.



Source : INSEE RGP 99

Ce phénomène n'est toutefois pas propre à Fontenay en Parisis. Il s'agit d'un mouvement observé au niveau régional et même national qui s'explique par le vieillissement des ménages installés depuis les années 60 dans les lotissements pavillonnaires et le départ des enfants qui y ont habité.

Cette tendance devrait se poursuivre mais de façon limitée puisque la population habitant le parc pavillonnaire tend aujourd'hui à se renouveler. Les opérations d'ensemble correspondent en effet à la construction d'un même type de logements sur une période courte. On assiste alors sur une période de 20/30 ans à un phénomène de renouvellement de génération. Les phénomènes de décohabitation des jeunes rendent ces logements trop grands pour des personnes à la retraite. Celles-ci cherchent à se reloger et laissent la place à de nouveaux ménages plus jeunes.

Enseignements

- Une reprise de l'évolution du parc de logements actuel : environ 18 nouveaux logements en moyenne par an depuis 1999,
- Un parc de logements globalement récent et de bonne qualité,
- Quelques habitations du vieux bourg à réhabiliter,
- Une forte proportion d'habitat pavillonnaire de grande taille,
- Une part importante de propriétaires (79,2%),
- Un parc de logements déséquilibré et ne répondant pas à l'ensemble des demandes des habitants.

III – LES TRANSPORTS ET LES EQUIPEMENTS

3.1. Une commune à proximité des grands axes de communication et avec un bon niveau d'équipements et de services à la population

3.1.1. Les liaisons

- **Les voies routières**

Fontenay en Parisis est desservi par trois grands axes routiers :

- La Francilienne : voie rapide de 2 x 2 voies qui permet de rejoindre le pôle économique de Roissy et l'autoroute A1 à l'est et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ainsi que l'autoroute A 16 à l'ouest. Cet axe constitue un atout pour la commune.
- La RD 47 traverse Fontenay en Parisis du nord-ouest au sud-est et permet ainsi de relier la ville à Goussainville, Gonesse et à la Nationale 17.
- La RD 10, traverse la commune du nord-est au sud-ouest et emprunte le tracé historique de la rue Ambroise Jacquin. Elle permet de relier Fontenay en Parisis à Fosses et Marly la Ville au nord et à Villiers le Bel et Sarcelles au sud.

Dans le village, le réseau de voirie est hérité de l'histoire ainsi que du passé rural et agricole. Il se caractérise par des rues assez étroites qui ne peuvent pas être élargies en raison de la présence de construction à l'alignement. Dans les opérations plus récentes, les voies ont été dimensionnées pour répondre aux besoins de circulation.

Fontenay en Parisis est traversé par une circulation de transit qui emprunte le réseau de voies anciennes du village. Cette circulation engendre des nuisances et des problèmes de sécurité importants notamment rue Ambroise Jacquin.

Ce phénomène est imputable à la présence de la Francilienne. En effet, contrairement à Fontenay en Parisis, de nombreuses communes ne possèdent pas d'accès direct à cette voie. Les goussainvillois se voient ainsi obligés de traverser le village via la rue Maître Renault alors que les habitants de Marly la Ville et de Fosses empruntent régulièrement la RD 10.

Une déviation à l'est du territoire communal devrait toutefois permettre à moyen terme d'améliorer la situation.

- **Les transports en commun**

Fontenay en Parisis dispose aujourd'hui de plusieurs modes de transport en commun.

- Le réseau ferré ne dessert pas directement Fontenay en Parisis. La ligne la plus proche est celle du RER D au départ des gares de Goussainville ou de Fosses et à destination de Paris et d'Orry-la-Ville (commune située dans l'Oise). La gare de Goussainville bénéficie toutefois d'une fréquence de trains plus élevée et d'un trajet plus rapide pour se rendre à Paris.
- Un service de bus est assuré par la compagnie des Courriers de l'Île de France (ligne 30 A) à destination de la gare de Goussainville. 5 arrêts de bus sont disposés sur le territoire communal.



Des arrêts de bus desservant l'ensemble du territoire communal

- Un Transport Collectif Rural permet de regrouper collectivement les demandes individuelles de taxis desservant une des 18 communes adhérentes au service (Bouqueval, Bellefontaine, Chatenay en France, Chennevières les Louvres, Epiais les Louvres, Epinay Champlatreux, Fontenay en Parisis, Jagny sous Bois, Lassy, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Gassot, Le Plessis Luzarches, Louvres, Luzarches, Mareil en France, Puiseux en France, Villiers le Sec et Villeron).
- Un service de transport scolaire est aussi assuré à destination des collèges et lycées de Luzarches et de Fosses.

La commune dispose ainsi de réseaux de transports en commun efficaces et adaptés. Ceux-ci favorisent toutefois largement une desserte nord-sud en direction notamment de la capitale. Dans le même temps les autres pôles d'emplois, de commerce et de loisirs que constituent l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'aéroport Charles de Gaulle ne sont pas ou peu desservis. Il apparaît donc important aujourd'hui de renforcer les liaisons est-ouest.

- **Les liaisons douces**

Fontenay en Parisis est traversé par de nombreux passages semi-piétons desservant les lotissements ainsi que par des sentes. Il est ainsi possible de se déplacer à travers le bourg en évitant de nombreux axes routiers.

Par ailleurs, les exploitations agricoles qui occupent la majeure partie du territoire communal sont elles aussi traversées par des chemins permettant l'accès aux champs. Ces voies peuvent constituer d'agréables axes de randonnées. Plusieurs d'entre eux sont ainsi empruntés par l'itinéraire du « chemin de Grande Randonnée de pays, ceinture verte de l'Île de France ». Celui-ci ouvre l'accès au Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France.



Cheminements piétons et chemins de randonnée à Fontenay en Parisis

3.1.2. Les entrées de village

Quatre véritables entrées de ville peuvent être identifiées à Fontenay en Parisis, qui sont situées route de Puiseux au nord-est, rue Maître Renault au sud-est, route de Mareil au nord-ouest et au carrefour entre la rue Albert Galle et l'avenue du Général De Gaulle au sud-ouest.

Aucune de ces entrées de ville ne présente d'aménagement spécifique, le carrefour Albert Galle - Général De Gaulle étant constitué par un simple rond-point peu fleuri.



Entrées de ville depuis le carrefour Galle - De Gaulle et la route de Puiseux

Ces lieux présentent toutefois une caractéristique intéressante. En effet, ces accès sont situés sur le plateau agricole donc plus haut que le village qui s'étire principalement en fond de vallon. De ce fait, les habitations sont quelque peu masquées par la végétation environnante, ce qui offre une transition agréable entre la plaine cultivée et le bourg.

Enseignements :

- Une circulation automobile de transit très importante au cœur même du village,
- La déviation Est de la Francilienne devrait permettre de diminuer le flux de véhicules traversant la commune,
- Une desserte en transports en commun adaptée aux besoins du village mais incomplète,
- Des axes de circulation piétonne ou cycliste existants mais non structurés en un réseau cohérent,
- Des entrées de ville ne disposant pas d'aménagements spécifiques mais ménageant une transition intéressante entre la plaine agricole et le bourg.

3.2. Les équipements et services auprès des habitants

- **Les équipements scolaires**

La commune dispose de deux écoles.

L'école primaire « les Hirondelles » est actuellement située place Stalingrad. Elle accueille 135 élèves.

Cette structure a été étendue à 8 classes qui permettent de répondre aux besoins actuels de la commune. Elle rencontre néanmoins des problèmes de fonctionnement induits par l'étroitesse des locaux dans lesquels elle est établie ainsi que des difficultés d'accès.



L'école maternelle Françoise Dolto

L'école maternelle Françoise Dolto accueille 90 enfants. Elle est implantée rue Achille Antheaume, au cœur d'un quartier pavillonnaire. De construction récente elle semble aujourd'hui répondre parfaitement aux besoins des habitants. Quelques problèmes de stationnement et de dépôt des enfants peuvent toutefois être soulignés du fait du faible nombre de stationnements disponibles à proximité de l'établissement.

L'accueil des élèves plus âgés est assuré par le collège Anna de Noailles et le lycée Gérard de Nerval de Luzarches et par le collège Stendhal et le lycée polyvalent Charles Baudelaire de Fosses. Un service de bus assure la desserte quotidienne de ces établissements pour les jeunes fontenaysiens qui y sont scolarisés.

Une réflexion est actuellement en cours au niveau du département afin de modifier légèrement la carte de la répartition des collèges. Dans ce cadre, la perspective de la construction d'un nouveau collège à Louvres est prévu.

- **Les équipements sportifs**

Fontenay en Parisis dispose d'un complexe sportif situé au sud du bourg. Celui-ci comprend 3 terrains engazonnés et un cours de tennis qui permettent d'accueillir de nombreuses activités (foot, tennis, rugby etc.). Un club sportif situé à côté du stade héberge les associations sportives sur environ 100 m² de locaux. De plus, de nouveaux vestiaires sont en cours de réalisation sur l'emprise de cet équipement.

La qualité des installations sportives induit un usage qui ne se limite pas aux seuls habitants du village. De nombreux jeunes des communes voisines viennent en effet exercer une activité sportive à Fontenay. Ce succès pourrait toutefois à moyen terme impliquer une saturation des installations existantes.



Les installations sportives

- **Les autres équipements publics**

- La mairie située sur la place de l'église apparaît aujourd'hui trop étroite pour accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des services municipaux.
- La Poste est localisée sur la place Stalingrad à proximité de la mairie.
- Un foyer polyvalent est implanté entre la mairie et la maison de retraite de la M.G.E.N. Il abrite les associations culturelles et accueille les nombreuses activités qu'elles organisent (danse, théâtre, musique etc.) sur près de 1 000 m² répartis en deux salles et une grande salle des fêtes.
- La cantine scolaire est située à proximité du foyer polyvalent et peut elle aussi accueillir différentes manifestations (repas des anciens etc.).
- Une bibliothèque municipale est installée à côté de la mairie.
- Une M.J.C accueille les activités destinées aux jeunes du village.
- Le cimetière communal est situé au nord-ouest du bourg, le long de la RD 47. Il n'offre toutefois aujourd'hui presque plus d'emplacements disponibles.
- Les ateliers techniques municipaux, localisés au nord de la commune, ne sont pas aux normes.

- **Les services liés à l'action sociale**

- Un centre communal d'action sociale (CCAS), organisme relayant l'action municipale sous la présidence du maire, prend en charge les actions auprès des familles, des jeunes et des seniors
- Une cellule d'écoute et d'assistance est chargée d'aider les fontenaysiens victimes d'un préjudice dans leurs différentes démarches, de les mettre, si nécessaire, en relation avec le CCAS et de les informer de la suite donnée à leur dépôt de plainte.
- Une permanence PMI (Protection Médicale Infantile) s'occupe de la prévention médico-sociale des enfants.

- Un centre de loisirs sans hébergement accueille les enfants scolarisés en maternelle et en école primaire le mercredi et pendant les vacances scolaires.

- **Les services liés à la santé**

Fontenay en Parisis dispose des services médicaux de base dont une partie est regroupée au sein d'un cabinet médical comprenant des médecins, un chirurgien dentiste, des infirmières, un masseur-kynésithérapeute, un orthophoniste, des pédicures-podologues. Pour les services médicaux plus développés, il existe un laboratoire d'analyses biologie médicale, un centre d'imagerie médicale à Goussainville, des services d'ambulance à Goussainville et Marly-la-Ville ainsi que le Centre Hospitalier de Gonesse.

3.3. La vie sociale

La vie associative à Fontenay en Parisis apparaît très intense. Une vingtaine d'associations contribuent à animer et à promouvoir la vie du village en organisant des activités artistiques (Association Culturelle Les Rossignols, Ecole de musique du SIMVVO, Ciné Club, les 3 sources etc.), sportives (Fontenay Football Club, Tige de Selle Fontenaysienne, Fontenay Rugby Club Loisirs, Association Culturelle les Rossignol etc.), de loisirs (Science et Nature Randonnée Pédestre, Les enfants Sages, Association Culturelle Les Rossignols etc.) ou scolaires et citoyennes (Groupement des Habitants du Clos Marie, FCPE des écoles maternelles et primaires de Fontenay).

Chaque année, la fête de la Rosière est commémorée en souvenir de l'activité dentellière existante au village à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle.

3.4. Les espaces publics

Fontenay en Parisis possède un véritable centre de village qui offre quelques espaces publics aménagés constitués par des places, des placettes et des voies piétonnes reliant les différents quartiers de la ville.

La place Stalingrad constitue le principal espace public du centre ville. Elle se compose de deux entités distinctes : un square paysager présentant une qualité d'aménagement très satisfaisante et un espace de terre nue utilisé comme parking et permettant de desservir la mairie, l'église, la poste et l'école Gabriel Péri. Un arbre remarquable constitue le seul ornement véritable de cet emplacement dont la qualification pourrait être renforcée par un aménagement véritable.



Le square place Stalingrad

Les ruelles et passages hérités du passé agricole de la commune constituent parfois eux aussi des espaces publics de qualité. On peut citer à ce titre la ruelle du Pichet, la rue du Montoir (fermée à la circulation automobile) ou l'allée des Rosières. Les voies de desserte des lotissements récents, qui permettent une circulation automobile aisée, sont parfois renforcées d'aménagements intéressants et de placettes de qualité à leur jonction. Les jardins environnants contribuent sans nul doute à l'agrément de ces espaces.

La réalisation des équipements communaux les plus récents a aussi permis la création d'espaces publics desservant ces installations. Ces espaces publics présentent des types d'aménagements et des niveaux d'entretien très différents. Ainsi la place reliant la salle polyvalente aux logements nouveaux avoisinants et à la maison de retraite forme un véritable lieu de vie au cœur du village et propose un décor minéral et planté de qualité. Le square Françoise Dolto constitue un espace de détente et de loisirs qui pourrait toutefois être d'avantage mis en valeur.



Le square Françoise Dolto

Enseignements :

- Un niveau d'équipements globalement satisfaisant. Cependant, des améliorations peuvent être apportées dans les domaines de l'enseignement (agrandissement des écoles et implantation d'un collège) et le transfert du bureau de poste dans de nouveaux locaux en raison de l'accroissement de la population au cours des dernières années est à envisager,
- Des potentialités spatiales intéressantes pour l'implantation de nouvelles structures d'enseignement.
- Des espaces publics diversifiés et présentant globalement un bon niveau de qualité,
- Des aménagements ponctuels à envisager.

IV – UN POTENTIEL ECONOMIQUE A CONFORTER

4.1. Le secteur agricole

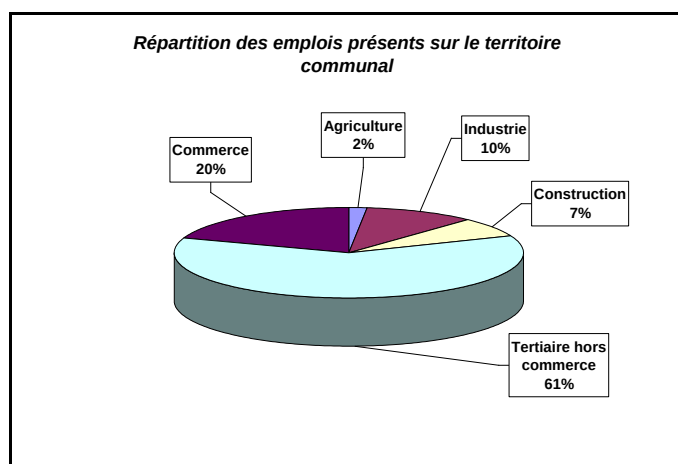
Fontenay en Parisis est depuis sa création une commune à dominante agricole. L'aspect, la morphologie et le caractère du vieux bourg témoignent d'un passé rural et agricole qui perdure encore. L'emploi agricole y fut très important jusque dans les années 70, il représentait encore 13,4 % des actifs en 1968 contre 3 % des actifs en 1978. Aujourd'hui, on ne compte plus que 4 exploitants, mais l'activité agricole reste très présente à Fontenay en Parisis du fait notamment de la qualité des terres. L'un des objectifs essentiels du P.L.U. sera de prendre les mesures nécessaires pour maintenir, voire développer l'activité agricole.

4.2. Le tissu commercial et artisanal

Le tissu commercial et artisanal, qui est peu étoffé, se trouve en perte de vitesse. Il est composé de quelques commerces (boulangerie, épicerie, coiffure, électricité, ..) et d'activités économiques tournées vers l'agriculture et l'entretien du matériel agricole. Le tissu d'entreprises locales regroupe aujourd'hui 234 emplois qui concernent principalement les activités tertiaires hors commerces. Les plus grands pourvoyeurs d'emplois sont les services publics et la maison de retraite MGEN.

La question se pose de savoir comment conserver et développer les commerces et les services pour répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population. Il existe en effet des atouts importants à Fontenay en Parisis qui devraient permettre de doper l'économie locale.

4.3. Un potentiel pour accueillir des activités économiques



Source : INSEE RGP 99

Le pôle d'emploi local, structuré autour de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, draine près de la moitié de la population active de la commune et constitue un fort potentiel de développement futur. La desserte automobile efficace constitue un atout dans la perspective d'une redynamisation du tissu économique de Fontenay en Parisis. Elle assure en effet des liaisons entre les zones emplois et les lieux structurants du nord de la région Ile de France, notamment entre Roissy - Charles de Gaulle et Cergy-Pontoise.



L'activité en centre bourg

Enseignements :

- Un tissu économique communal assez faiblement diversifié et encore fortement marqué par l'activité agricole,
- Une influence du pôle d'emplois de l'aéroport de Roissy à exploiter,
- Des infrastructures routières qui constituent un atout.

V – UN ENVIRONNEMENT A PRESERVER

5.1. Le relief et l'hydrographie

Fontenay en Parisis se situe dans la plaine de France, territoire principalement constitué de plaines ponctuées de buttes et de vallées, et caractérisé par ses riches terres agricoles, dues au sol calcaire recouvert d'une épaisse couche de limon fertile. L'activité agricole est vouée presque exclusivement à la céréaliculture. Elle se localise entre deux éléments forts de la Plaine de France : la vallée du Croult et la butte témoin de Châtenay-en-France.

Le territoire communal présente un relief assez accentué, avec des dénivellations allant jusqu'à 75 mètres. Il est situé sur le versant sud d'une butte dont le point culminant est à 171 mètres sur la commune de Châtenay-en-France. Il est traversé par une vallée orientée nord-ouest/sud-est, creusée par le Ru de la Vallée, dans laquelle le cœur du village est implanté à une altimétrie variant de la côte 100 mètres au sud-ouest à la côte 113 mètres au nord-est. L'ouest de la commune est quasiment plat et offre une faible pente orientée vers le sud avec un dénivelé d'environ 10 mètres.

Les eaux de ruissellement sont récupérées dans la vallée par le « Ru de la Vallée » qui s'écoule vers le sud-est et se jette plus loin dans le Croult, affluent de la Seine.

Il existe un bassin de retenue des eaux construit à l'ouest et deux digues de retenue au nord du village qui se déversent dans le ru en aval. Un autre bassin de retenue est implanté en amont de Goussainville.



Une des digues de Fontenay

5.2. Le climat

Fontenay en Parisis, situé à l'est du département du Val d'Oise, est soumis à un climat océanique. Les précipitations sont fréquentes mais généralement faibles : le nombre moyen de jours de pluie est de 115 par an et sur les 30 dernières années, la moyenne annuelle des précipitations varie sur le département entre 625 mm et 718 mm. Les températures sont plutôt douces avec des écarts moyens entre l'été et l'hiver de l'ordre de 15° C et une température moyenne annuelle de 11° C.

Les vents dominants proviennent du sud-ouest ou du nord-est. Les vents supérieurs à 58 km/h sont observés en moyenne 50 jours par an, alors que les vents supérieurs à 100 km/h le sont 1,3 jours par an.

Le brouillard, fréquent d'octobre à février, est constaté en moyenne 41,3 jours par an sur la zone de Roissy-en-France. Les orages se déclenchent essentiellement entre les mois d'avril et d'août, soit 16,4 jours en moyenne pour un total annuel de 22,1 jours sur le secteur de Roissy-en-France.

5.3. Les paysages

Le cœur du village s'est construit au creux de la vallée, à proximité de l'eau et à l'abri des vents. Cette situation assure une bonne intégration paysagère et une adaptation à la topographie des lieux. L'extension de l'urbanisation s'est réalisée sur les coteaux et sur la plaine pour les opérations plus récentes. Le paysage est donc caractérisé par un relief accentué au niveau du village et la présence de champs ouverts tout autour de celui-ci. Les activités agricoles se localisent quant à elles sur le plateau rehaussé de buttes témoins et entrecoupés de talwegs.

Ce relief offre des cônes de vues et des panoramas intéressants sur l'ensemble du territoire communal, notamment depuis la Francilienne. En raison de sa construction sur un promontoire, l'église constitue un point de référence incontournable.



Le village implanté dans un paysage rural



Cône de vue sur l'église Saint Aquilin

5.4. Les sites et les milieux fragiles ou de qualité

Fontenay en Parisis est une commune rurale assez proche de Paris dont le territoire est encore occupé majoritairement par de vastes zones naturelles et agricoles qui sont découpées en parcelles de grande taille.

Le territoire de Fontenay en Parisis se situe en bordure du périmètre du site de la Butte de Châtenay³, classé par décret du 6 janvier 1989, et de celui du site de la Plaine de France⁴, inscrit par arrêté du 24 novembre 1972. Il constitue également une porte d'entrée en limite du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, créé très récemment.

5.4.1. La Butte de Châtenay

La protection de la Butte de Châtenay a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 afin d'en préserver le caractère pittoresque. Le périmètre du site classé couvre une superficie de 667 ha et s'étend sur les communes de Bellefontaine (95), Châtenay-en-France (95) et Jagny-sous-Bois (95).

La Butte de Châtenay-en-France émerge du plateau situé au nord de Saint-Denis entre l'Oise et la Marne. Témoin des avancées urbaines qui modifient l'identité du Pays de France, la butte de Châtenay-en-France constitue avec sa voisine, la butte de Mareil, l'horizon vallonné de la plaine agricole lorsqu'on se dégage de l'agglomération parisienne par la RN 16 au seuil d'Ecouen. Elle apparaît ici comme le premier et le seul boisement d'importance.

³ Source : DIREN, 2000, *Les paysages protégés d'Ile de France*

⁴ Source : Idem.

Cette butte joue aussi un rôle important de témoignage du passé. Elle révèle en effet une organisation séculaire du territoire présentant :

- un village aux maisons groupées autour d'une église, d'un château et de son parc, des propriétés du XIX^e siècle,
- un couronnement boisé au-dessous duquel s'étalent les cultures céréalières qui couvrent l'essentiel de ses pentes.

5.4.2. La Plaine de France

La protection de la Plaine de France a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930. Le périmètre du site inscrit couvre une superficie de 5 375 ha et s'étend sur 16 communes du Val d'Oise dont Fontenay-en-Parisis et Châtenay-en-France.

Vouée à la grande culture, la Plaine de France dont le sol calcaire est recouvert d'une épaisse couche de limon fertile, joue le rôle de grenier de Paris depuis des siècles. Si le caractère agricole est généralement bien préservé sur l'ensemble des 5 375 hectares, l'impact des voies de communication structurantes n'est pas sans conséquence sur la vision qu'offre aujourd'hui la Plaine.

5.4.3. Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Fontenay en Parisis se situe en limite sud du périmètre du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. D'une superficie de 60 000 hectares dont un tiers de forêt, il fut créé à l'initiative de la région Picardie par décret le 13 janvier 2004.

Ce P.N.R. englobe 59 communes dont 44 au sud de la Picardie et 15 dans le Val d'Oise et parmi-celles-ci deux sur le territoire du SIEVO (Fosses et Survilliers qui sont partiellement incluses dans son périmètre).

Les orientations de la charte du parc s'organisent autour de quatre axes : maîtriser l'évolution du territoire ; préserver et mettre en valeur le patrimoine ; promouvoir un développement qualitatif et durable ; affirmer le parc comme territoire d'échange.

5.5. La flore et la faune⁵

5.5.1. La flore

Le territoire du Val d'Oise présente une diversité de milieux : des zones humides, des boisements, des milieux ouverts dans lesquels il existe de nombreuses variétés de végétation.

Les lichens et les algues se rencontrent dans les forêts, sur les roches, près des cours d'eau, dans des creux argileux dus au ravinement de l'eau. Elles poussent aussi sur les toits et sur les murs. Parmi les espèces les plus répandues on peut citer la fougère grand aigle qui colonise les forêts de type acide, les polypodes qui s'installent sur les murs.

Fontenay en Parisis possède deux espaces boisés en limite de Goussainville, les bois Jean Laurent et des Blâtreux dans lesquels il est possible de trouver des champignons au pied ou sur certains arbres, arbustes et dans le sol des zones de sous-bois. L'amanite tue-mouches est intimement lié aux racines des bouleaux, le gymnosporangium parasite les genévriers qui colonisent les coteaux calcaires, la stérée remarquable pousse sur les vieux arbres, l'oreille de judas se développe principalement sur les vieux sureaux, le téléphore pousse à terre sur les feuilles, l'oreille de lièvre pousse à même le sol.

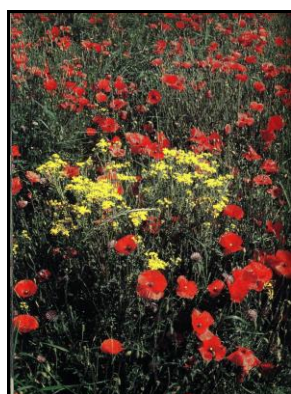


Fougère grand aigle



Amanite tue-mouche

Les plantes sauvages poussent en bordure des champs, au bord des routes, sur les talus de chemin de fer... Au printemps de nombreuses fleurs apparaissent comme les pâquerettes, les pissenlits, les primevères... Elles sont suivies par les coquelicots, les vipérines et les matricaires qui apportent une touche colorée aux espaces champêtres. En fin de saison, les panais, les grandes berces et les verges d'or offrent une nourriture abondante aux nombreux insectes. Toutes ces fleurs et d'autres espèces non citées composent des tableaux appréciés des peintres impressionnistes du Val d'Oise. Elles contribuent également au charme de la campagne.



Coquelicots



Vipérine

⁵ Source : BLONDEAU Gérard, 1995, Nature secrète en Val d'Oise, Editions du Valhermeil

En creusant leurs lits, la Seine, l'Epte, le Sausseron, l'Aubette de Meulan et la Viosne ont dégagé, sur les bords de leurs vallées, des coteaux calcaires qui offrent aux paysages valdoisiens une diversité. Une flore spécifique s'est naturellement mise en place. Si les orchidées restent le fleuron de ces milieux (le Val d'Oise en recèle une trentaine d'espèces), il existe de nombreuses espèces comme l'anémone pulsatille et l'amélanchier qui les embellissent toute l'année. Il existe également d'autres espèces présentes en ces lieux : le serpolet, le panicaut, le genêt des teinturiers, des globulaires, des polygalas ... En fonction de la nature du sol, la végétation arbustive colonise les prairies comme le genévrier, le noisetier, l'aubépine, le cornouiller, le baguenaudier ...



Noisetier



Anémone Pulsatille



Cornouiller

Les espaces boisés constituent un lieu propice pour la découverte des fleurs dissimulées dans le tapis forestier comme les jacinthes des bois, les ficaires ... Au niveau de la végétation supérieure, on relève l'existence de fougères, du houx, des châtaigniers, des hêtres, des bouleaux, des chênes....

5.5.2. La faune

La faune que l'on peut rencontrer dans le Val d'Oise est très diverse et se compose aussi bien de reptiles, d'amphibiens, que d'oiseaux et de mammifères dont quelques représentants sont cités ici.

Les reptiles comme la vipère péliade fréquentent essentiellement les milieux boisés tandis que l'orvet préfère les prairies et les jardins.

La grande variété d'oiseaux témoigne de la richesse écologique du Val d'Oise. Ils se rencontrent aussi bien dans les villes comme le pigeon, le moineau qui profitent de l'homme et de ses installations, dans les jardins que dans les campagnes. A la fin de l'été, des bandes de jeunes moineaux se forment autour des fermes pour récupérer les graines qui restent encore dans les champs après les moissons.

D'autres espèces comme le rouge-gorge, la mésange accompagnent les jardiniers ou les promeneurs et profitent des dérangements que l'homme et les grands animaux imposent à la nature, en récupérant quelques insectes ou graines fortuitement mis à découvert. Les hirondelles profitent des édifices humains pour construire leurs nids de boue.

En hiver, des groupes d'oiseaux notamment des vanneaux, des corbeaux freux cherchent leur pitance dans les champs. Ces derniers nichent dans le haut des arbres.



Rouge-gorge



Mésange charbonnière

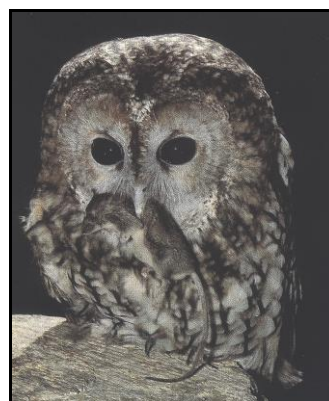


Moineau

Le seul rapace très commun est le faucon crécerelle que l'on peut apercevoir au dessus des routes, ou parfois à proximité d'immeubles. La buse est présente dans les champs et les bois et se perche sur un piquet, une branche pour guetter ses proies. Parmi les rapaces nocturnes, la chouette hulotte est la plus commune et sa présence est caractérisée par ses hululements.



Faucon crécerelle



Chouette Hulotte

Les mammifères sont essentiellement présents dans les espaces boisés mais aussi dans les campagnes. Le hérisson est présent régulièrement dans les jardins dans lesquels ils mangent de petits animaux. Les musaraignes, les campagnols se rencontrent à proximité des champs mais également au bord des ruisseaux. Il n'est pas rare de croiser des lapins traversant des chemins peu fréquentés dans la campagne.



Hérisson



Ecoreuil



Lapin de garenne

5.6. Les nuisances, les risques et les pollutions

5.6.1. La qualité de l'air

Les principaux polluants émis dans l'atmosphère sont liés à l'activité humaine. Les transports et principalement les déplacements automobiles jouent un rôle majeur dans leur production.

La qualité de l'air se mesure par l'indice ATMO, allant de 1 (excellent) à 10 (très mauvais) qui donne une moyenne sur l'agglomération, calculée à partir des concentrations mesurées de principaux polluants tel que l'oxyde de soufre, l'oxyde d'azote, l'ozone et les particules. D'après une étude réalisée par Airparif sur l'historique des indices de pollution, la qualité de l'air est plutôt bonne à Fontenay en Parisis.

En 2003, la qualité de l'air était jugée bonne pendant la plus grande partie de l'année (247 jours) et mauvaise pendant seulement 13 jours.

Toutefois, une analyse comparant les résultats de l'année 2003, montre que la qualité de l'air du département est légèrement meilleure que celle de la commune de Fontenay en Parisis. Ce phénomène s'explique par la proximité de la commune par rapport aux installations aéroportuaires et à l'agglomération parisienne.

5.6.2. Les nuisances sonores

- **Le bruit des avions**

Le territoire de Fontenay en Parisis est situé à proximité de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle dans une zone dans laquelle le bruit des avions est assez peu gênant car la commune n'est pas située dans les cônes de décollage et d'atterrissage.

La commune est cependant concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport. L'article L. 147-5 du Code de l'urbanisme précise les conséquences du P.E.B : « Dans les zones définies par le P.E.B, l'extension de l'urbanisation et la création ou l'extension d'équipements publics sont interdites lorsqu'elles conduisent à exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances de bruit ».

Ce même article définit les interdictions propres à chaque zone ; généralement les constructions d'habitations sont interdites dans toutes les zones avec des exceptions.

Fontenay en Parisis est classé en zone D pour la quasi-totalité du territoire communal, ce qui signifie que les constructions sont autorisées mais doivent faire l'objet de mesures techniques d'isolation acoustique.

Le plan des zones de bruit définies par l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2006 est présenté en annexe.

- **La circulation automobile**

La traversée de Fontenay en Parisis par les voitures et les camions, en particulier due au trafic de transit, engendre des nuisances sonores importantes. La création d'une déviation, destinée à relier Fosses à la Francilienne sans traverser le village, devrait permettre de les résoudre partiellement.

Par ailleurs, la Francilienne a elle-même fait l'objet d'un classement par l'arrêté préfectoral n° 2000/176 du 29 juin 2000 au titre des infrastructures de transport sur le fondement de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992. Cet arrêté porte classement des infrastructures de transports terrestres les plus nuisantes et prescrit l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par ce bruit.

5.6.3. Les nuisances visuelles

Le territoire est marqué par la présence d'infrastructures de transport fortes comme les voies de circulation automobile mais également par des lignes à haute tension implantées sur le plateau agricole au sud de la commune. Ces éléments, cachés par la végétation au centre du village, nuisent grandement à la qualité des paysages visibles depuis les habitations des lotissements plus récents.



Des nuisances visuelles importantes au sud de la commune

5.6.4. Les risques

- **Les risques de mouvement de terrain**

Un effondrement, survenu au 1 parc des Tournelles en février 2002, a permis de découvrir une marnière. Il s'agit d'un effondrement formant un cratère d'environ 4 à 5 mètres de diamètre en surface et d'une profondeur de 3 mètres environ.

Ces marnières représentent un risque non négligeable car leur consolidation s'est limitée à un rebouchage de la partie sommitale du puits. De plus, les galeries rayonnantes qui partaient du puits unique ont été creusées sur plusieurs étages à une profondeur parfois supérieure à 10 mètres, ce qui renforce le risque d'effondrement. Il s'agirait d'effondrement à évolution brutale. Ces marnières constituent donc un niveau de risque élevé en raison notamment de l'impossibilité de les visiter et de faire un diagnostic.

Une étude du sol préalable à toute forme d'utilisation nouvelle du sol devra être réalisée.

- **La lutte contre les inondations**

La commune de Fontenay en Parisis est située dans le bassin versant du Croult. Les vallées du Croult et du Petit Rosne ont été très souvent concernées par des inondations plus ou moins importantes. Le caractère répétitif de ces événements fait la particularité de ces vallées. Ces phénomènes s'étendent sur tout le XX^e siècle mais ont également été répertoriés aux siècles précédents. En 1667, les moulins durent arrêter leur activité à cause de l'une d'entre elles. Les journaux de la fin du XIX^e siècle font également référence à deux années particulièrement catastrophiques, 1816 et 1844.

L'implantation du bourg de Fontenay en Parisis en fond de vallée, l'expose particulièrement au risque d'inondations liées au débordement du Croult. Ce phénomène était fréquent, presque habituel, avant le XX^e siècle alors même que l'urbanisation de la vallée du Croult

était bien moins importante qu'aujourd'hui. Les conséquences matérielles des inondations étaient toutefois faibles.

L'extension de l'urbanisation au nord et au sud de la commune a contribué à imperméabiliser d'avantage le sol. Ce phénomène favorise le ruissellement de surface et implique un risque supplémentaire de débordement de la rivière lors de fortes pluies. Le phénomène de l'inondation est donc un élément à prendre en considération pour la commune de Fontenay en Parisis.

Après la Seconde Guerre Mondiale, des élus décidèrent d'unir leurs communes en un syndicat, pour aménager et entretenir les rivières : le Croult et le Petit Rosne ainsi que leurs affluents ; pour protéger les populations contre les inondations et enfin pour lutter contre la pollution. C'est ainsi que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne a été créé en Septembre 1945 par le Maire d'Arnouville lès Gonesse qui associa 13 communes victimes des inondations dues aux débordements du Petit Rosne et du Croult. Progressivement, les communes adhérentes augmentèrent sur les deux vallées du Croult à l'Est et du Petit Rosne à l'Ouest comme en 1948 la commune de Fontenay en Parisis.

Au XX^e siècle, les événements les plus marquants furent les inondations du 4 juillet 1926, des 17, 18 et 19 juillet 1972 et des 31 mai et 1er juin 1992.

En 1972, une série d'orages violents provoqua des inondations catastrophiques sur la région touchant durement les villes d'Ecouen, d'Ezanville et de Fontenay en Parisis. Cet événement eu pour conséquence la réalisation des premiers bassins de retenue, notamment celui nommé "le Fossé Gallais" (40 000 m³) à l'ouest sur le territoire de Fontenay en Parisis. Il s'agit de cuvettes creusées à même le sol et destinées à recueillir les eaux excédentaires qui d'ordinaire provoqueraient les crues redoutables des rivières les jours de fortes pluies.

Par la suite, d'autres bassins de retenue d'eaux pluviales furent construits au lieu-dit Le Sévy de 5 000 m³ au nord et de 4 400 m³ au nord-est afin de réguler les débits des eaux pluviales qui s'écoulent dans le réseau puis se déversent dans le Ru de la Vallée.

Trois bassins de retenue furent enfin construits au cours de la réalisation de la Francilienne et qui sont situés au sud de cette infrastructure, l'un au lieu-dit les Petits Genets et les deux autres le long du Croult au lieu-dit les Rouillots.

Les principaux axes ou rues concernés par ces inondations sont :

1/ Rues : Ambroise Jacquin, ruelle Jacquin, rues des Tournelles, Albert Galle, Maître Renault, de la Basse Vallée, chemin et ruelle de la Vallée.

2/ Plusieurs axes nord et ouest se dirigeant vers le Fossé Gallard :

- Axes nord :

- Les Rôtis,
- Deux axes venant de Châtenay-en-France, le Moulin Brûlé se rejoignant au Château d'eau,
- Un axe le Sévy concernant comme l'axe précédent le bourg de Fontenay en Parisis,
- Le poirier Rémy,
- Un axe alimenté par plusieurs branches au Val des Puisards,
- Un axe venant de la Butte aux Bergers.

- Axes ouest :

- Plusieurs axes au niveau des Terres Fortes, le Plant Queney, Bouon.
- Plusieurs axes venant de la Couture, le Moulin de Pierre, la Lampe vers les Rouillots.

- Autres axes d'orientation sud-sud-ouest :

- Le plant Queney, les Vassaux, Motry,
- La loge,
- Les Petits Genêts, le Chemin Blanc,
- L'Orme Houdart,
- La Justice, la Fosse aux chiens.

- **Les terrains alluvionnaires compressibles et les zones humides**

Le fond de la vallée comportent des secteurs constitués de sols tourbeux, saturés en eau et donc compressibles du fait de la présence d'une nappe aquifère à moins de 2 mètres de profondeur. Dans ces secteurs, des études devront être menées avant toute utilisation du sol pour en reconnaître le taux de travail admissible et le risque de tassement. Dans le cas de projets d'urbanisation éventuels, les sous-sols enterrés et l'assainissement autonome pourraient être interdits dans ces terrains saturés d'eau.

La présence d'eau à faible profondeur est incompatible avec la réalisation de certains aménagements souterrains, tels que les sous-sols ou les assainissements individuels.

Ce même secteur peut correspondre à des « zones humides » telles que mentionnées dans la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 et dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Seine Normandie).

Pour permettre de conserver à la fois :

- les meilleures conditions d'écoulement des eaux de surface,
- les meilleures conditions d'écoulement des eaux souterraines,
- la meilleure qualité de ces eaux,

il conviendrait d'interdire tout remblai et toute construction dans ces zones humides.

Une ancienne décharge située au lieu-dit « le Grand champ » constitue également des terrains fragilisés du fait de leur réaménagement par remblais. Compte tenu du risque de tassement que cette zone représente, une étude précise du sol devra précéder tout projet d'urbanisation.

- **Le risque d'exposition au plomb**

En application de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 déterminant les zones à risque d'exposition au plomb dans le Val d'Oise, la totalité du territoire communal est concernée.

Le classement a pour conséquence l'obligation d'annexer un état des risques d'exposition au plomb à toute promesse et à tout contrat réalisant la vente d'immeubles d'habitation construits avant 1948, afin de permettre l'information des acquéreurs du risque lié à la présence de peintures au plomb dans leur habitation.

- **La pollution des sols et des rivières**

L'implantation d'activités industrielles à proximité du territoire communal peut induire une pollution des sols ou des rivières comme le Croult ou le Petit Rosne dans lesquels des pollutions d'origine industrielle ont déjà été repérées.

5.7. Les zones de sensibilité archéologique

Les sites archéologiques répertoriés sur l'ensemble de la commune sont les suivants :

- La loge, site gallo-romaine,
- Le village, village médiéval autour de l'église et de son cimetière,
- La fosse aux chiens, sites gallo-romains et peut-être aussi gaulois pour l'un d'eux,
- Bouon/La loge, site gallo-romain,
- Le Chesnay, site médiéval et peut-être gallo-romain,
- La Lampe/La Couture, vaste site gaulois et gallo-romain partiellement fouillé avant les travaux de la Francilienne,
- Les Tournelles, site gallo-romain dont la localisation est à préciser,
- Les Epineux, site gallo-romain et néolithique,
- Les Vignes, vaste site gaulois partiellement fouillé avant les travaux de la Francilienne,
- Le Bois aux Moines, site gallo-romain et néolithique,
- Les Rôtis, site néolithique, gaulois et gallo-romain,
- La Remise Cholet, site gallo-romain,
- Le Grand Champ, site gallo-romain,
- La Fosse au Duc, site gaulois et gallo-romain,
- La Frileuse, site préhistorique.

Les prescriptions de la loi du 27 septembre 1941, validée en 1945, dont l'article 14 prévoit la déclaration immédiate de toute découverte fortuite susceptible de présenter un caractère archéologique, ainsi que les dispositions de la loi du 15 juillet 1980 protégeant les terrains contenant des vestiges archéologiques, sont applicables sur l'ensemble du territoire communal.

5.8. La gestion des eaux et des déchets

- **L'adduction d'eau potable**

La commune de Fontenay en Parisis fait partie depuis le 1^{er} juin 2005 du SIAEP Région Nord Ecouen pour les services d'alimentation en eau potable.

- **Les ressources en eau**

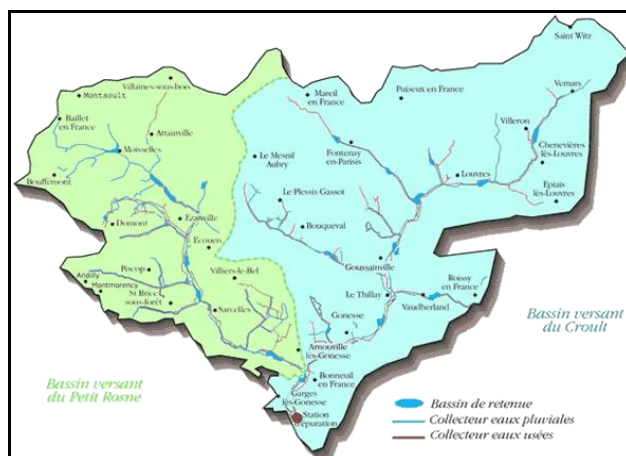
Le forage n°1 est situé à côté du réservoir sur tour. Il n'est plus en exploitation mais il sert de réserves pour alimenter la commune en cas de manque d'eau. Le forage n°2 qui constitue le principal point d'approvisionnement en eau potable est situé au Clos des Tournelles.

- **L'assainissement**

Le territoire de Fontenay en Parisis est situé dans le bassin versant du Croult. La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (S.I.A.H.) des Vallées du Croult et du Petit Rosne en ce qui concerne les eaux pluviales et les eaux usées.

L'assainissement interne des nouveaux projets sera réalisé selon un système séparatif de collecte des eaux usées / eaux pluviales. Leur raccordement devra respecter la réglementation en vigueur. En cas d'absence de réseau ou d'impossibilité technique de s'y raccorder, les constructions devront être équipées d'un mode d'assainissement individuel autonome conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant la gestion des eaux pluviales, l'infiltration sur la parcelle est recommandée. Dans le cas contraire, le rejet des eaux dans le réseau d'eaux pluviales est possible avec une limitation du débit à 0,7 litres / seconde / hectare de parcelle (dans la limite de la faisabilité technique).



Source : S.I.A.H, 2004.

- **Les ordures ménagères**

Les déchets ménagers sont collectés deux fois par semaine (le lundi et le jeudi) par une société privée (la SOBEA basée à Champagne sur Oise) et traités par la décharge du Plessis Gassot.

5.9. L'alimentation en électricité et en gaz

- **L'électricité**

La commune est desservie par sept postes Haute Tension qui permettent de disposer de 4 800 kW. Ces postes sont alimentés par Villiers le Bel. Le réseau n'est pas limité en puissance, toute demande d'énergie supplémentaire pouvant être honorée grâce à la création de nouveaux postes Haute Tension.

- **Le gaz**

La distribution de gaz naturel est assurée par le réseau de Villiers le Bel au moyen d'un gazoduc traversant les plaines agricoles. Le réseau est capable d'alimenter et de fournir autant de gaz naturel que souhaité par les consommateurs.

Enseignements :

- Un territoire communal au relief accentué,
- Un milieu naturel de qualité dominé par les plaines agricoles,
- La proximité de sites remarquables et de milieux fragiles,
- Une flore et une faune riches,
- Des vallées soumises à des risques d'inondations importants,
- Un trafic routier qui génère des nuisances sonores.

VI – LES PRESCRIPTIONS SUPRA COMMUNALES

Les prescriptions supra communales sont intégrées en deuxième partie du rapport de présentation, dans la justification des choix pour établir le PADD et le zonage au regard des dispositions de l'article L 111-1-1 du Code de l'urbanisme :

- Loi S.R.U.,
- Loi sur l'eau,
- Le schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF).

VII – LES ENJEUX DU PLU

1. Protéger les zones agricoles et les zones naturelles.

2. Favoriser la réhabilitation et la revitalisation du centre ancien.

- Maintenir une diversité des fonctions (logements, commerces, administration, équipements),
- Mettre en valeur le patrimoine et réhabiliter le bâti dégradé,
- Réaménager certains espaces publics,
- Créer des parkings de proximité,
- Maintenir et renforcer le commerce de proximité
- Valoriser les potentialités foncières intéressantes : terrains libres, peu ou mal occupés,
- Développer les potentialités touristiques du fait de la proximité du parc naturel régional

3. Prévoir la création de nouveaux logements destinés à répondre à une demande diversifiée : logements sociaux, logements intermédiaires, logements de standing.

L'objectif retenu est celui d'une croissance de la population jusqu'à 2500 habitants (soit environ 200 logements nouveaux à réaliser). L'un des enjeux principaux du P.L.U. est la localisation de ces nouveaux logements à réaliser ainsi que les choix des types de logements. Jusqu'à présent, le développement du village s'est fait essentiellement sous forme d'extension du bourg dans des opérations de logements individuels répondant à une demande assez ciblée : jeunes ménages avec enfant. Parallèlement, le bourg s'est dévitalisé et a perdu de son attractivité. Or il existe au sein du village des opportunités, sur des terrains libres ou dans le cadre de reconversion de bâtiments anciens, d'accueillir de nouveaux logements de catégories diversifiées ; cela permettrait de répondre à des demandes plus variées (logements locatifs sociaux ou intermédiaires, petits logements collectifs ou maisons de village) et de revitaliser le village.

4. Favoriser l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage :

Les réalisations futures devront ainsi prendre en compte les caractéristiques traditionnelles du village. L'objectif est de préserver les paysages naturels et urbains en promouvant les formes d'organisation urbaine et les gabarits des constructions déjà présents dans le centre ancien du village.

5. Développer des activités économiques adaptées à la taille et aux caractéristiques du village en s'appuyant sur la qualité des dessertes routières et la proximité de l'aéroport.

6. Réduire la circulation automobile et notamment le trafic de transit en s'appuyant sur la perspective de la création d'une déviation vers la Francilienne.

7. Adapter les équipements communaux aux besoins et à la demande de la population (capacité, accueil etc.).